

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS INTER DE L'ASSOCIATION ALISTER

1. Présentation de l'offre de l'Association ALISTER

Les formations et congrès de l'Association ALISTER sont présentés sur son site internet www.alister.org. Les contenus pédagogiques ainsi que les tarifs y sont mentionnés. L'Association ALISTER s'engage à dispenser aux stagiaires l'action de formation dont la nature, le contenu et les modalités d'organisation sont précisés dans le programme.

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat du client. Toute commande relative à l'offre de l'Association ALISTER est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation écrite et expresse de notre part, et implique l'accord plein et entier du client à ces conditions générales de vente.

3. Commande d'une action de formation

Les inscriptions aux actions de formation sont prises en compte uniquement via les modules d'inscription du site internet www.alister.org, par courrier ainsi que par mail. A réception de la demande d'inscription, l'Association ALISTER adresse par courriel une confirmation d'inscription sous réserve du nombre de stagiaires autorisés à suivre l'action de formation. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de l'Organisme formateur.

3.1. Client salarié d'un établissement public ou privé

Une convention accompagnée de la convocation du stagiaire sont adressées à l'établissement, dès confirmation du bon déroulement de la formation. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir l'exemplaire signé de la convention. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre ou annuler l'inscription.

3.2. Client exerçant en libéral

Une convention est jointe à la confirmation d'inscription. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir l'exemplaire signé de la convention. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre, annuler et de facturer les frais de gestion de dossier à hauteur de 150 €
L'inscription du stagiaire à la formation est considérée comme définitive lorsque :

3.2.1. Prise en charge personnelle ou demande FIF-PL

Un versement de 50 % du cout total de la formation par chèque libellé à l'ordre de l'Association ALISTER ou par virement bancaire a été enregistré par ALISTER

3.2.2 Demande prise en charge par ANDPC

Un versement d'un montant de 150 € par chèque libellé à l'ordre de l'Association ALISTER ou par virement bancaire a été enregistré par ALISTER

Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir le règlement. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre ou annuler l'inscription.

Une fois l'inscription validée et sous réserve du nombre de stagiaires autorisés à suivre l'action de formation, les documents utiles au bon déroulé de l'action de formation seront communiqués au stagiaire (convocation, plan d'accès à la formation, etc).

4. Règlement intérieur

Pendant la durée du stage, les stagiaires sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter les règles régies par le lieu d'accueil de la formation.

5. Documents de suivi de formation

Une attestation de formation et un relevé de présence personnalisés sont remis au stagiaire à l'issue de la formation sous réserve de signature de la liste d'émargement. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à l'Association ALISTER d'améliorer son offre au regard des attentes des professionnels.

6. Tarifs

Sauf conditions particulières expresses, les prix des actions de formation sont ceux figurant en euros sur le site internet de la l'Association ALISTER – 26 Rue du Docteur Léon MANGENEY - France. SIRET: 338 164 791 000 34 www.alister.org au jour de l'émission de la convention de formation. Ces prix sont ne sont pas assujettis à la TVA.

Les repas du midi ainsi que les pauses sont pris en compte dans le prix de la formation.

Le stagiaire supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger et autres frais inhérents au paiement.

7. Annulation et désistement

A l'initiative du stagiaire ou de l'établissement : celui-ci doit en informer l'Association ALISTER par mail info@alister.org ou par courrier.

Une annulation survenant dans les 21 jours précédant le début de l'action de formation engendrera une facturation à hauteur de 150 € couvrant les frais de gestion de dossier.

Un abandon en cours de stage ne donne pas lieu à un remboursement. Toutefois les abandons secondaires à des cas de force majeure dûment reconnue seront pris en compte, et amèneront un remboursement au prorata temporis.

A l'initiative de l'Association ALISTER:

L'Association ALISTER se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 21 jours avant le début de de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, l'Association ALISTER s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire.

L'Association ALISTER ne sera pas tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire ni les frais d'hébergement pris en vue du stage.

En cas d'inexécution d'une prestation de formation, l'Association ALISTER remboursera au stagiaire les sommes indument perçues de ce fait

Association ALISTER
26 Rue du Docteur Léon MANGENEY
68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 54 94 34
www.alister.org